



Opposition au travaux de toiture

Par **vinmar75**, le **07/08/2013** à **08:52**

A la mort de mon père en 1989 une succession a été faite (DE CUJUS) et les biens immobiliers se sont trouvés transmis aux requérants suivants Mme Isabelle MXXXXX sa veuve, Irène MXXXXX, Vincent MXXXXX, Thierry MXXXXX, ses enfants.

A ce jour, la toiture de la maison où vit ma mère (elle en a la jouissance) est à refaire.

Je veux faire un prêt d'un montant de 20 000€ sur une facture de 40 000€. Mon frère participe à hauteur de 10 000 € et moi de 10 000€.

Ne demandant aucune participation financière à ma soeur la sachant dans une passe difficile. Ma soeur a écrit à ma banque pour leur signifier qu'elle s'opposait aux travaux bloquant de ce fait l'obtention du prêt.

Quelles démarches puis-je entreprendre pour contraindre ma soeur à lever cette opposition et vu le tapage qu'elle a faite auprès de ma banque, celle-ci demande une inscription aux hypothèques.

Vous souhaitant bonne réception et vous remercie de votre réponse.

Par **youris**, le **07/08/2013** à **10:26**

bjr,

je comprends que vous êtes nu propriétaire du bien.

si la banque demande une hypothèque sur le bien c'est qu'elle ne vous refuse pas le prêt mais prend une garantie.

cdt